

En distanciel

DURÉE

10h30
sur 3 demi-journées

TARIF

560 €
net de TVA

EFFECTIF

Min. : 6 pers.
Max. : 16 pers.

CONTACT FORMATION

formation@institut-negawatt.com
04 75 58 60 85



Contexte

Le Décret Tertiaire, un cadre commun à tous les gestionnaires de bâtiments tertiaires pour piloter leur performance énergétique.

La France s'engage pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en instaurant un cadre réglementaire sur le bâti tertiaire (Loi TECV, art. 175 de la loi ELAN). Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », ainsi que ces arrêtés posent un cadre national aux actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Deux obligations s'appliquent pour de nombreux maîtres d'ouvrages :

- Déclaration du patrimoine assujetti ainsi que la remontée annuelle de ses consommations.
- Réductions des consommations avec 3 jalons d'évaluation : -40% en 2030, -50% en 2040, -60% pour 2050.

Ces obligations adressent d'une part des actions court terme concernant l'identification des bâtiments assujettis et la centralisation des données les concernant, et d'autre part une nécessité de projection de long terme pour mettre en œuvre une stratégie énergétique patrimoniale alignée sur



Objectifs pédagogiques

La formation vise à :

- Comprendre le cadre réglementaire posé par le décret tertiaire (obligations, modulations et sanctions) et en appréhender les points complexes.
- Connaître les données à déclarer aux différents niveaux et viser l'autonomie pour piloter la première déclaration sur la plateforme nationale OPERAT.
- Identifier les points clés de l'élaboration d'une stratégie énergétique patrimoniale cohérente avec l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.
- Lister et prioriser les prochaines actions / projets adaptés au contexte spécifique de maîtrise d'ouvrage du stagiaire.
- Être capable de cerner les éventuels besoins d'assistance ou d'acquisition d'outils et établir un cahier des charges.



Public visé

- Acteur en charge d'une partie ou de l'ensemble de la réponse au décret (déclaration ou maîtrise des consommations), que ce soit en maîtrise d'ouvrage publique (collectivité territoriales, universités) ou privée (immobilier d'entreprise, promotion immobilière) : directions patrimoine, direction des services techniques, direction transition énergétique, Gestionnaire patrimoine, Économe de flux, ingénieur ou technicien au sein d'un service énergie transversal, Energy manager.
- Acteur du conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : Syndicats d'énergie, Agence Locales de l'Énergie, CEP, AMO RSE / DD, Energy Manager, Bureaux d'études.



Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire. Les participants sont encouragés à lister quelques bâtiments assujettis et leurs données disponibles pour échanger sur des cas concrets.



Accessibilité - Handicap

Vous êtes en situation de handicap, nous étudions vos besoins spécifiques : contactez notre référente handicap Violaine BOURGEON à v.bourgeon@institut-negawatt.com



Profil des formateurs.ices

Ingénieur.e bâtiment/énergie expérimenté.e en stratégie de rénovation du parc bâti tertiaire



Modalités pédagogiques

Menée à travers une pédagogie collaborative (temps dédiés à l'échange entre participants) et impliquante (analyse des freins et moteurs individuels et structurels), la méthode pédagogique combinerà :

- Des modalités participatives stimulant la concentration en ligne.
- Présentation favorisant l'échange et le partage des expériences entre participants : alternance entre exposés théoriques, séquences d'échanges (questions/réponses) et illustration par des cas concrets avec des données réelles issues de retours d'expériences.



Moyens et supports pédagogiques

- Documents de formation disponibles en version numérique sur l'espace participant à l'issue de la formation
- Fourniture des textes réglementaires en version PDF
- Fourniture d'un tableur de synthèse des objectifs du décret tertiaire.



Evaluation et suivi

- Auto-évaluation
- Certificat de réalisation



FORMATION

BAT7 - Programme détaillé

FORMATION
En présentiel
1,5 jour
Soit 10h30

Première demi-journée

Accueil – Introduction **Se présenter et partager les attentes**

- a) Présentation des participants, présentation des formateurs
- b) Rapide partage de son avancement dans la réponse au décret tertiaire

1) Cadre général de la démarche « éco-énergie tertiaire »

- a) Contexte historique du décret tertiaire et enjeux nationaux
 - Parc tertiaire français en chiffre
 - Enjeu national de rénovation environnemental des bâtiments
- b) Rôles des éléments principaux de la réglementation
 - Plateforme nationale et remontée des consommations
 - Synthèse du dispositif et des objectifs visés par le décret

2) Détail des obligations illustrées pour un ensemble de bâtiment

- a) Chronologie de mise en œuvre entre 2021 et 2050 o Présentation au fil de l'eau des différents cas de figures : bâtiment seul, ensemble de bâtiments homogènes, ensembles de bâtiments sur une même unité foncière, local ou partie de bâtiment
 - Assujettissement et surfaces pour la déclaration
 - Calcul de l'objectif et mutualisation pour l'évaluation de l'atteinte de l'objectif
 - Cas spécifiques : Démolitions reconstructions, changement d'usage (reprise des éléments précédents pour souligner les différences)
- b) Exemple de calcul des objectifs sur un ensemble de bâtiments
- c) Consommations de références et modulations par indicateurs d'usages (intérêt et modalités)
- d) Détails et précisions pour les cas complexes
 - Cas avec bail, mise à disposition, ou copropriété tertiaire
 - Cas de cohabitation de surfaces tertiaires et non tertiaires
- e) Déclaration du patrimoine et dépôt des consommations

3) Temps réflexif et échanges croisés

- a) Travail individuel
- b) Travail en sous-groupe : opportunités et difficultés



FORMATION

BAT7 - Programme détaillé

FORMATION
En présentiel
1,5 jour
Soit 10h30

Deuxième demi-journée

Test de connaissance (ludique) sur la première après midi

4) Plateforme OPERAT : éléments connus à ce jour

5) Données, outils et rôles internes pour la déclaration

- Déclaration du patrimoine et dépôt des consommations : détail et étapes
- Synthèse des données à réunir
- Travail en sous-groupe sur les données à réunir et le format à respecter

Question à traiter : disponibilité des données, outils/prestations utilisées pour les collecter, rôles internes et/ou partage des tâches entre locataires et propriétaires

Troisième demi-journée

6) Leviers de réduction de la consommation énergétique par rapport aux objectifs

- 4 grands leviers de performance énergétique des bâtiments (exemple et moyens de financement)
- Cas d'études
- Cas particulier de la rénovation énergétique complète et performante

7) Dossier technique de modulation des objectifs

- Critères de modulation
- Détail du contenu

8) Lien avec la stratégie énergétique patrimoniale

- Partage de balises
 - Objectifs du décret versus objectifs lors de la conception d'une rénovation
 - Ambitions versus long terme
 - Place de l'audit dans l'élaboration d'une stratégie
- Outils pour une gestion immobilière dynamique répondant au décret tertiaire
- Présentation d'un retour d'expérience pour un grand parc bâti d'une collectivité o Démarche Planiss'Immo 2050 chez un maître d'ouvrage partenaire
- Méthode de compromis entre travaux, modulations et mutualisation

9) Prise de recul et échanges

- Moteurs et freins pour mettre en œuvre le décret tertiaire
- Retours croisés

Clôture Formation : conclusion et évaluation de la formation / des acquis